

**138e session du Synode  
de l'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL**

**Mercredi 5 décembre 2001 au Collège des Forges  
à la Chaux-de-Fonds**

La séance est ouverte à 8 h 15 précises, par **Mme Christine Fischer, présidente du Synode,**

**Mme Christine Fischer** demande au **Pasteur Pierre Tripet** (La Chaux-de-Fonds) de prononcer la prière d'introduction ; le pasteur Pierre Tripet souhaite la bienvenue au nom de la Fédération des paroisses de la Chaux-de-Fonds, dit un conte et appelle l'Esprit du Seigneur sur cette session.

**Mme Christine Fischer** salue les invités, les députés et suppléants et le public. Elle indique que 90 députés et 8 députés avec voix consultative ont été convoqués, ainsi qu'une vingtaine d'invités, institutions ou personnalités. Elle propose aux invités qui le souhaitent d'intervenir durant le repas et de l'annoncer au secrétaire général, **M. Werner Alder.**

Elle donne également le calendrier de 2002 :

- Les prochaines sessions du Synode sont fixées aux *mercredis 12 juin 2002 et 04 décembre 2002*

La **journée d'offrande** aura lieu le 17 février et la **cérémonie de consécration** le 27 octobre à 17h30

Sont présents : 82 députés et 5 suppléants.

La présidente cite les personnes excusées : Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, l'Eglise réformée évangélique de St-Gall, l'Eglise réformée du canton de Soleure, M. Jean-Claude Barbezat pour la Fédération des Eglises évangéliques libres

### **1. Validation d'élections complémentaires de députés et suppléants**

**Les élections complémentaires suivantes:**

**MM. Guillaume NDAM**, pasteur (district de Neuchâtel) et **Jean-Luc Vouga**, diacre (Institutions, ministères spécialisés et communautés) en tant que députés;

**MM. Benoît de Dardel** (paroisse de Bevaix) et **Michel Stauffer** (paroisse de la Haute-Areuse) jusqu'ici suppléants deviennent députés.

Mmes et Messieurs **Florence Vettorazzi** (Cortailod), **Joël Racine** (Haute-Areuse), **Dominique Jean Chabloz** (Haute-Areuse), **Dora Wolf**, (Langue allemande la Chaux-de-Fonds, le Locle, Val-de-Ruz), **François Dubois**, pasteur, **Werner Habegger**, pasteur, et **Jean-Francois Gafner** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) en tant que suppléants.

### **2. Elections complémentaires**

- a. Au bureau du Synode (un secrétaire laïc, un secrétaire ministre, un assesseur ministre)**

**M. Jean-Luc Vouga**, diacre (Institutions, ministères spécialisés et communautés) demande que les élections qui vont suivre se fassent à bulletin secret. La proposition est refusée par l'assemblée et **Mme Rose-Annette Guinchard**, pasteure, est élue à l'unanimité secrétaire ministre au bureau du Synode.

Mme Guinchard rejoint immédiatement sa place aux côtés de la Présidente.

Aucune candidature n'a été présentée pour les postes de secrétaire laïc et d'assesseur au bureau du synode.

Mme Fischer propose que **M. Christophe Allemann** (député ministre du Val-de-Travers) fonctionne comme assesseur pour la présente session. La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **b. Au Conseil synodal (un membre laïc)**

A l'invitation du pasteur **Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) **M. Philippe Ribaux** se présente brièvement : il a accompli sa scolarité à Berne et Bienne, est licencié en lettres et en culture théologique (études dans le canton de Vaud) et parle français, italien, allemand et anglais. M. Molinghen lui demande de développer sa vision du travail qu'il sera appelé à accomplir dans le cadre du Conseil synodal. M. Ribaux remercie le Synode d'avoir agréé sa candidature et parle de la tension qui existe entre l'appel de Dieu et les exigences de la vie. Il est évident que nous sommes soumis à la tentation de vivre un peu aveuglément, ne voyant que l'aspect fonctionnel de la vie mais il faut savoir vivre entre institutions et structures pour y faire souffler l'Esprit de Dieu. Il considère donc sa nomination au Synode comme l'accès à une tâche passionnante. Une deuxième raison de sa candidature est que les mutations de l'Eglise, auxquelles il participe en tant que co-président de la paroisse de la Collégiale et en tant que coordinateur de la future paroisse de Neuchâtel, le passionnent. L'éthique et l'œcuménisme sont également au centre de ses préoccupations et il souhaite poursuivre cet engagement au sein du Synode.

A titre personnel, il n'est pas inconditionnel des réformes continues mais pense que la présente réforme est indispensable même si elle représente des dépenses financières et d'énergie considérables. L'Eglise, pour des raisons qui sont liées à l'évaluation interne, est contrainte à se renouveler. Plus on attend, plus la facture sera lourde ; il convient donc de s'engager dans une voie de changement lorsque la nécessité en a été reconnue. L'Eglise passe maintenant de la phase de projet à la phase d'application : nous sommes au pied du mur et il faut un peu de courage pour avancer mais également passablement de souplesse. La réforme de l'Eglise Vaudoise, ressentie par certains comme une catastrophe s'avère très positive. Il porte le souci qu'en 2003, les lieux de vie soient plus que de simples lieux de culte, caractérisés par la présence de communautés vivantes.

Le **pasteur Pierre Tripet** (district de La Chaux-de-Fonds) souhaite savoir comment le candidat concilie son engagement au parti libéral et au sein de l'Eglise. M. Ribaux remarque que toute une frange de l'Eglise pense difficile de concilier un parti de droite avec l'Evangile. Ce n'est effectivement pas simple et à tout le moins plus difficile qu'avec un parti de gauche ou alternatif. Il se dit attaché aux valeurs de sa foi réformée et se distancie nettement et clairement de la dérive actuelle d'une certaine droite qui lui paraît incompatible avec l'Evangile. Ceci lui pose quelques problèmes de conscience qu'il tente de régler au mieux.

Il espère que sa réponse - qui ne peut être blanche ou noire - sera considérée comme satisfaisante.

**M. Olivier Ratzé** (Grand-Temple) souhaite savoir si M. Ribaux s'est fixé comme mission d'apporter un dialogue dans les partis politiques. M. Ribaux répond que, jusqu'à maintenant, il n'a jamais délivré de message et de dialogue dans la politique. Il essaie d'appliquer sa théologie dans l'art de vivre ensemble ; il défend ses positions dans le respect d'autrui sans dénigrer à l'avance celui qui lui fait face et essaie de trouver le moyen d'avancer ensemble en affrontant les conflits parce que les conflits existent pour être dépassés. Il faut recevoir ce que dit l'autre et trouver avec lui une véritable manière de vivre ensemble.

Le **pasteur Werner Habegger** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) a pu constater que les politiciens sont plus libres s'ils sont athées que s'ils sont chrétiens. Beaucoup de personnes engagées ne tiennent pas à faire connaître leur engagement religieux en politique. Il le vit également au niveau de la commune. M. Ribaux pense qu'il faut clairement annoncer la couleur et dire pour qui l'on parle afin d'informer l'interlocuteur.

**Mme Christine Fischer** - les questions étant épuisées - propose à M. Philippe Ribaux de quitter la salle pendant le vote à bulletin secret. **M. Jean Dalcher** (Coffrane-Geneveys s/Coffrane-Montmollin) demande le vote à main levée puisque le candidat n'est plus présent, ce qui est accepté à la quasi unanimité (11 oppositions).

M. Philippe Ribaux est élu à une large majorité (2 oppositions et 4 abstentions).

M. Philippe Ribaux est accueilli par les félicitations et les applaudissements du Synode. Il remercie pour la confiance qu'on lui a accordée et fera tout pour en être digne. Il regrette de ne pouvoir assister à la suite des délibérations pour des raisons professionnelles et Mme Christine Fischer précise que son travail au Conseil synodal débutera en janvier 2002.

***b. A la Commission des études de théologie (un membre Eglise)***

M. André Kristol-Labant est unique candidat et il est élu sans questions, à une très large majorité et trois abstentions.

***c. A la Commission d'éducation chrétienne***

Aucune candidature n'a été enregistrée

***d. A la Commission de musique sacrée***

Aucune candidature.

***e. A la Commission des nominations***

Aucune candidature.

**3. Budget 2002**

- *Rapport du Conseil synodal*
- *commentaires de la Commission d'examen de la gestion*

**M. Jacques Péter** (Conseil synodal), commente le budget 2002 que chacun a reçu en précisant qu'il est le reflet des difficultés financières rencontrées pour réaliser la mutation en cours. Il se borne à relever les points les plus importants. Une question reste en suspens, recevrons-nous les 8,5 millions de contribution ecclésiastique espérés ? La campagne, au nom des trois Eglises reconnues, est engagée, en particulier auprès des personnes morales, afin de les fidéliser et obtenir un soutien sur plusieurs années. Le vœu a également été émis que certains éléments comptables soient mis à disposition et ils seront présentés au printemps dans les régions.

Quant à la contribution de l'Etat, qui a passé de 108'000 à 814'000 francs, elle symbolise la reconnaissance du travail réalisé par les Eglises. Elle est acquise pour cinq ans. Ensuite, il faudra renégocier, non sur le principe de cette contribution mais sur son montant. La répartition entre les trois Eglises reconnues n'est pas définie par l'Etat mais résulte d'une négociation entre Eglises, qui n'a pas été facile ...

En ce qui concerne les dépenses, en dehors des adaptations salariales, elles seront limitées au maximum. Beaucoup de chiffres ne sont que prévisionnels, la mise en place de la Réforme 2003, et les changements constitutionnels et réglementaires que cela signifie, nécessitent l'engagement d'un juriste, une augmentation des frais de secrétariat est également liée au processus EREN 2003.

Le plan comptable sera mis à disposition des paroisses et régions dans le cadre du processus d'accompagnement à l'introduction des nouvelles structures de notre Eglise.

On peut considérer ce budget comme pratiquement équilibré ; les ventes d'immeubles et terrains - bien que toujours possibles, en cas de nécessité, ne sont pas envisagées et les dons et legs ne peuvent être prévus de manière précise. Le déficit budgété de 79'350.-francs n'est donc pas un risque important.

**M. Bertrand Jaquet**, (président de la Commission d'examen de la gestion), invite les députés à accepter le budget présenté. Il souligne que, si les choses ont bien changé depuis l'acceptation du concordat, les dépenses ont été bien contrôlées et qu'il faut continuer dans ce sens. L'évolution vers le haut du poste « salaires » doit correspondre à une hausse des contributions ecclésiastiques, sinon elle pourrait se traduire par une diminution du nombre de postes.

Il constate que, lorsqu'il a demandé des détails, il les a obtenus mais il aurait souhaité une communication plus spontanée.

La discussion est ouverte et le **pasteur Pierre de Salis**, (au nom de la commission de gestion), précise que, suite au nouveau concordat signé avec l'Etat, la répartition entre les trois Eglises est fonction du nombre des chrétiens. Ne serait-il pas judicieux d'utiliser une clé de répartition qui tienne compte non seulement du nombre des paroissiens mais également des engagements sociaux et de formation des trois Eglises ? Il demande au Conseil de donner des précisions sur cette clé de répartition.

Le **Pasteur Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) constate que le Synode pourrait être mieux informé sur la répartition du subside. Un déficit prévu de près de 100'000.- francs, malgré le subside, signifie que

les dépenses se sont accrues assez sensiblement. S'adressant à M. Jacques Péter, il demande s'il n'aurait pas été possible de présenter un budget bénéficiaire.

Celui-ci affirme qu'un effort a été fait afin d'améliorer l'information financière mais que des progrès restent à faire. En ce qui concerne le déficit, sans la subvention de l'Etat, il serait d'environ un million ! Ceci s'est déjà produit il y a quelques années. Cependant, même avec un déficit prévu très lourd, M. Péter aurait défendu personnellement ce budget en vue des objectifs d'EREN 2003. Il se dit très satisfait de la Convention passée entre les trois Eglises reconnues surtout en pensant aux négociations des débuts. Il précise encore que le budget aurait pu être équilibré en sur-évaluant la contribution ecclésiastique mais ceci lui semble dangereux : il souhaitait un budget correspondant à la réalité au niveau des recettes comme des engagements. Le budget est une projection claire entre partenaires et d'éventuelles ventes de terrain pourraient être envisagées au moment du bouclage de l'exercice comptable et non au niveau du budget.

La négociation sur la clé de répartition de la subvention a été amorcée alors que les positions des partenaires étaient diamétralement opposées. L'Eglise catholique romaine voulait qu'elle se base uniquement sur le nombre de membres. Il s'agissait aussi de permettre à l'Eglise catholique chrétienne d'accomplir sa mission. Une pondération a donc été apportée. L'Eglise réformée a voulu faire valoir son engagement social et dans la formation comme un élément à prendre en compte dans la répartition. Malgré six mois de discussions, les représentants de l'EREN ne sont pas parvenus à faire accepter leur point de vue. Les statistiques fédérales ont été abandonnées au profit des statistiques cantonales, un peu plus fiables, pour établir le nombre des contribuables de chaque Eglise. Des concessions ont été faites pour éviter que le partenariat entre les Eglises reconnues soit lié à des considérations financières.

**M. Olivier Ratzé** (Grand-Temple) déplore que le Conseil ne présente pas un budget équilibré alors que nous sortons de plusieurs années d'efforts importants au niveau de la contribution ecclésiastique et de campagne et constate que si l'on avait serré un peu plus les cordons de la bourse dans divers postes on serait parvenu à l'équilibre qui serait un signe positif dans la gestion du ménage de l'Eglise.

**Mme Marinette Masci** (Marin-Epagnier) se demande s'il vaut mieux un budget équilibré ou un budget honnête. Il pourrait bien sûr être bénéficiaire mais les gens paient souvent leur contribution ecclésiastique avec le 13<sup>ème</sup> salaire et, si le budget était bénéficiaire, ils ne payeraient peut-être pas la totalité de la contribution qui leur est demandée, après avoir lu la presse.

M. Péter (Conseil synodal) rappelle qu'il y a une inconnue : le système de perception a été modifié et adapté au système de l'Etat. Actuellement, on ne connaît pas l'impact que produira cette modification ce qui incite à une certaine prudence. Le Conseil ne souhaite pas prendre de risques mais le Synode reste libre de demander des modifications au budget. La question de Mme Masci est une affaire de tactique. Trancher dans les dépenses serait trancher dans le vif. Leur diminution signifierait un désengagement que le Conseil ne souhaite pas. En ce qui concerne les salaires, il faudrait ne pas les indexer ou se priver de forces vives et ce n'est pas le moment de le faire, dans une Eglise qui cherche un second souffle.

**Mme Christine Fischer** passe à l'examen des postes du budget chapitre par chapitre. Elle propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

Elle ouvre ensuite la discussion de détails et donne la parole aux députés.

**M. Jean-Maurice Meyrat** (Saint-Jean), constate que, contrairement à ce qui a été publié dans *la Vie Protestante* (gros investissement prévu pour le Louverain), les chiffres restent approximativement les mêmes que ceux de 2001. Il se dit heureux que le déficit budgété ne dépasse pas 80'000.- francs alors que le budget de 2001 faisait dresser les cheveux sur la tête.

Le **pasteur Pierre de Salis** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) indique que la question du Louverain est très difficile : faut-il constituer un fonds de rénovation qui serait à l'ordre du jour l'an prochain ? **M. Péter** (Conseil synodal) précise que le montant de 425'000.- francs destiné à maintenir en état le patrimoine de l'Eglise est insuffisant. L'idéal serait de pouvoir consacrer 700'000.- francs à ce poste et ce montant ne suffirait pas pour le Louverain. Un spécialiste est mandaté pour évaluer les investissements nécessaires à une rénovation ou à une construction nouvelle. La décision finale concernant le Louverain en tant que construction, appartiendra au Synode mais - en raison de l'état du bâtiment - nous ne sommes plus dans un processus d'entretien mais bien de rénovation et le budget de l'EREN ne pourrait absorber une telle dépense.

Le budget mis au vote est approuvé à une large majorité, sans opposition (1 abstention).

#### **4. Rapport du Conseil Synodal « EREN 2003, un processus pour l'avenir »**

**Mme Isabelle Ott-Baechler** (présidente du Conseil synodal), constate que nous arrivons à un moment très important du processus « EREN 2003 » et se dit consciente de l'émotion et de l'appréhension ressenties par certains devant les décisions à prendre aujourd'hui. Elle les invite à prendre de l'altitude pour reconsidérer les raisons de ces démarches et de ces changements. Nous avons autour de nous un monde dans lequel nos contemporains sont intéressés à la lecture des textes sacrés et des textes bibliques, en dehors de toute institution, et pour nous c'est une source de questions et parfois de problèmes. Nos contemporains sont attirés par une démarche spirituelle souvent inspirée de diverses traditions parfois un peu mélangées

Nous voyons aussi autour de nous des parents déboussolés par la violence de leurs enfants et par l'intérêt de ceux-ci pour un monde que les adultes ne comprennent plus vraiment. Elle évoque également l'augmentation du nombre des suicides chez les jeunes. Beaucoup de nos contemporains ont perdu leurs repères et sont déstabilisés par un monde qu'ils trouvent trop rapide, impitoyable et inhumain. Depuis le 11 septembre, nous avons pris conscience de notre précarité et de notre fragilité et nous sommes atteints par l'insécurité. « Dieu parle aux hommes à travers les événements » pour reprendre les mots d'un évêque français et nous sommes appelés, en tant qu'Eglise et en tant que chrétiens, à apporter une espérance, à créer un pont entre l'Evangile source de vie et d'espérance et le monde qui se cherche un sens. Nous avons la responsabilité de

trouver ensemble ce sens et ceci exige des chrétiens qu'ils osent s'engager et qu'ils se risquent à dire leur foi.

Un objet important de la présente session est l'adaptation de nos nouvelles structures. Mme Ott-Baechler voudrait rendre hommage -une fois n'est pas coutume- à ceux et celles qui ont œuvré pour que nous ayons aujourd'hui un rapport décisionnel à l'appui de l'adoption de ces structures. Les régions et les groupes de travail ont accompli un travail considérable de négociation et d'information pour faire comprendre les buts à atteindre et les moyens d'y parvenir. Elle remercie tous ceux qui ont donné une part importante de leur temps et leurs compétences pour que nous ayons ce rapport aujourd'hui. Merci également aux membres du Conseil synodal qui ont assuré les contacts dans toutes les régions du canton. Elle est heureuse d'introduire aujourd'hui ce rapport et souhaite que sa discussion fasse ressortir ce qui est encore à éclairer et à éclaircir. Elle rappelle encore le processus qui a précédé ce rapport. Le projet de poursuivre la démarche indiquée par le projet du Conseil synodal "Un nouvel élan de vie" a été initié par le Synode de février 1997 ;il chargeait le Conseil synodal de présenter le présent rapport et le Synode va maintenant se prononcer sur le résultat de ses travaux.

La pasteure Ott-Baechler rappelle que son prédécesseur s'était beaucoup engagé dans ce processus et qu'il a apprécié ce rapport : c'est très important pour nous. Le travail considérable effectué dans les régions et dans les groupes de travail avait été placé sur le terrain du dialogue et de la confiance. Chacun a pu dire ce qu'il avait sur le cœur même dans les époques conflictuelles. Le Conseil et ses partenaires ont toujours abouti à des négociations qui ne dénaturaient pas le projet, mais tenaient compte des spécificités des régions et de la géographie du canton. Les éléments de ces négociations ont été le gage d'une confiance toujours plus grande entre les différents partenaires du projet. L'accompagnement sur le terrain a demandé beaucoup de disponibilité et de temps mais a été une expérience enrichissante et importante puisque c'est ainsi que nous concevons l'Eglise : sur le terrain et proche des préoccupations des paroissiens. Ce rapport est le résumé de deux ans de travaux au sein de l'EREN.

Il y a d'une part le rapport et d'autre part des résolutions. Il faut être clair et nous vous demandons d'accepter l'entrée en matière pour que le travail puisse continuer dans un sens ou dans un autre. Le rapport présenté ce matin est un cadre qui va nous permettre de continuer et préciser l'organisation de l'Eglise en 2003. Les modifications réglementaires permettront de mettre en œuvre et d'avancer les travaux à réaliser dans les régions et les villages. Le changement implique un coût en temps et en personnes pour mener à bien les réformes entreprises il y a deux ans. Entrer en matière est un signe de respect pour les bénévoles qui se sont engagés, quelquefois au-delà de leurs forces, dans ce travail. Il convient de ne pas oublier que l'Eglise perd chaque année 500 protestants dans le canton et c'est un signe clair que nous devons redimensionner l'Eglise en fonction de cette constante diminution. Une autre réalité est perceptible dans les dix prochaines années : la pénurie de personnel : trop peu de gens se forment pour remplacer la génération qui arrive à l'âge de la retraite et nous devons en tenir compte et réfléchir au-delà des toutes prochaines années. L'attente manifestée par ceux qui mettent un certain espoir dans ces changements doit être prise en compte dans notre décision. La pasteure Ott-Baechler se réjouit de recevoir amendements et propositions et demande que l'on vote l'entrée en matière pour permettre d'aborder le processus des décisions.

**Mme Christine Fischer** ouvre le débat sur l'entrée en matière.

**M. Armand Kurth** (Grand-Temple) indique que le Conseil régional a estimé que le rapport, dans ses grandes lignes, va dans le bon sens et correspond à ce qui est souhaité dans sa région. Il invite le Synode à entrer en matière, à soutenir et à accepter le rapport.

**M. Claude Laperrouza** (St-Aubin) constate que la proposition de la paroisse de St-Aubin-La Béroche reçue ce matin revient à renvoyer le projet. Il précise que les paroissiens de sa région sont d'accord de collaborer mais non d'être assimilés. Malgré le travail d'approche et l'engagement d'un grand nombre de chrétiens dans le projet de nouvelle paroisse, les objections et les oppositions répétées sont féroces et la grande majorité des paroissiens refusent la fusion. Il faudrait pouvoir leur faire admettre que c'est le vœu du Synode. Lui-même se sent déchiré entre son rôle de représentant des paroissiens et celui de député.

Le **pasteur Gabriel Bader** (district de Boudry) trouve certains points intéressants mais souhaite poser des questions notamment en ce qui concerne la cohérence entre le projet voté en 1999 et le projet actuel. Certains éléments ont été retirés dans le rapport définitif et il souhaite savoir sur quels critères ils l'ont été. Il aimerait des éclaircissements sur la manière dont les rapports des paroisses y ont été intégrés. Concernant les buts et objectifs fixés, il trouve les six objectifs ambitieux mais aurait souhaité plus d'éléments en rapport direct avec les distancés de l'Eglise. Il se demande également comment ce projet va favoriser les rencontres de proximité ; il constate que les structures paroissiales seront de plus en plus complexes et souhaiterait obtenir des conseils...

**M. Fred-Eric Jan** (Peseux) indique que la paroisse de la Côte a décidé de reporter sa décision à juin 2002.

Le **pasteur Jean-Claude Schwab** (district de Neuchâtel) : le Conseil régional de l'Entre-deux-Lacs et le Conseil de la paroisse de St-Blaise se sont réunis, à la suite des modifications intervenues entre le précédent rapport et l'actuel. Il ne refusera pas l'entrée en matière. A la suite de la rencontre qu'ils ont eu avec le Conseil synodal, ils ont pu constater une volonté d'ouverture nouvelle. Il faut cependant une stimulation pour aider ceux qui, dans les régions ont une mission à accomplir et ce but aurait pu être atteint différemment. Il a aussi remarqué que les possibilités d'inclure différents modèles adaptés aux diversités régionales sont larges. Il considère que l'idéal serait de reporter la décision au mois de juin prochain afin de mener à bien le projet. Accepter l'entrée en matière c'est prendre le risque de ne pas y parvenir.

Le **professeur Gottfried Hamman** (Faculté de théologie) a hésité à intervenir mais il souhaite faire part de sa perplexité, en tant qu'homme d'Eglise, face aux justifications données par le rapport sur le projet EREN 2003. Si l'on pense aux fondements de l'Eglise avant de songer à ses structures, on ne peut tenir compte des articles 9 à 12 de la Constitution cantonale et il aurait été préférable de supprimer les points 1.1, 1.2 et de commencer au point 1.3. Les articles 9 à 12 concernent l'Eglise chrétienne de Jésus Christ, par delà les questions confessionnelles et confessionnalistes. On nous demande de prendre de la hauteur mais au point 1.3., on redescend brutalement. Il y a d'autres manières de restructurer notre Eglise ou alors il faut renoncer à parler d'œcuménisme. Il faut



travailler ensemble, créer des structures d'Eglise chrétienne et non destinées à « ne pas trop perdre ». Il ne faut pas se voiler la face pour justifier la situation.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler** (présidente du Conseil synodal) s'engage à répondre aux questions même si elles sont nombreuses. Le Conseil synodal n'a pas l'illusion que le changement de structures à lui seul revitalisera l'Eglise. Nous sommes en train de créer un lien direct et le souffle qui doit nous porter est situé bien au-delà de cette adaptation structurelle. Il y a une usure des responsables de l'EREN parce que la charge et la structure sont trop lourdes et l'évolution de la situation va rendre cette question de plus en plus aiguë. Il est clair que le changement de structures ne suffira pas, il s'agit d'un changement de mentalité, d'une conversion, nous convertir pour nous laisser porter par le souffle de l'esprit.

Si la question des distancés de l'Eglise était présente en 1999, c'était pour indiquer dans quelle direction les adaptations devaient se situer.. Le Synode a admis la nécessité de créer ces liens et ça ne se fera pas automatiquement. Les articles de la constitution sont les nôtres et nous ne pouvons pas prétendre être Eglise universelle. Nous n'avons pas la prétention d'avoir accompli la totalité de la mission.

Nous avons discuté avec les catholiques romains parce que nous tenons aux liens œcuméniques et ces liens peuvent être resserrés par notre changement de structures. Le présent rapport a été comparé à celui de 1999. Il était clair que les régions devaient proposer les structures qu'elles souhaitaient se donner. Nous n'avons pas choisi une solution toute faite et sommes heureux de cette diversité. Les besoins d'une paroisse de 15'000 personnes et ceux de 2'000 paroissiens ne sont pas les mêmes. Le but est que chaque future paroisse puisse véritablement accomplir la mission de l'Eglise sans la contenir dans un cadre trop strict. Le district du Val-de-Ruz, par exemple, passe de 7 à 3 paroisses parce que les besoins des régions rurales et des villes sont différents. Ces différences sont des signes du respect de la vie et de sa diversité et ne nuisent pas aux objectifs à atteindre.

Les séances proposées les 20 et 24 septembre sont en lien avec nos espoirs que les régions et groupes concernés puissent réagir sans remettre en cause le cadre du projet et l'objectif de simplification que nous jugeons important et voulons conserver. Un élément encore nous paraissait essentiel : la prise en compte des soucis des régions confrontées à la difficulté de recruter des personnes disposées à s'engager pour 4 ans au moins dans un Conseil. Nous souhaitons une mobilisation sur le terrain et sommes conscients de la nécessité de discuter avec chacun pour orienter sa vocation.

Le présent rapport ne se veut pas centralisateur : ce n'est pas parce que la paroisse s'élargit que les activités seront centralisées. Les activités devront correspondre aux besoins locaux que ce soit le quartier, le village, la région. La mise en commun des forces tend à ce but.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler conclut en avouant qu'elle ne comprend pas la demande de M. Fred-Eric Jan.

**Le pasteur Molinghen** (district de Neuchâtel) a un problème de conscience : le vote contre l'entrée en matière pourrait être interprété comme un désaveu et il souhaiterait une voie moyenne pour se donner un peu de temps

qui permettrait d'élargir la concertation. Pour ce qui est du rapport actuel, il ne voit pas pourquoi Neuchâtel-est serait une exception : des questions concernant l'organisation financière de la paroisse doivent être approfondies. Pour ce qui est des simplifications des structures, il n'est pas convaincu que le problème réside dans les structures mais bien dans le fonctionnement. L'autonomie des paroisses n'est pas clairement définie.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** (présidente du Conseil synodal) évoque les questions posées par l'aumônerie des hôpitaux, notamment en ce qui concerne sa cantonalisation : on retire des tâches aux paroisses pour les confier au canton ce qui peut être une bonne chose.

Pour la clé de répartition des postes, le Synode peut faire des propositions. Il y a diminution des protestants dans certaines régions et augmentation dans d'autres et il faut tenir compte du fait que la population protestante diminue chaque année d'environ 500 personnes.

Si le Synode acceptait l'entrée en matière, il resterait la possibilité de renvoyer l'examen de la clé de répartition au mois de juin 2002, ce qui laisserait plus de liberté et de temps pour la renégocier. La situation du Val-de-Ruz fait également partie de ses préoccupations comme la création des centres cantonaux qui ne se fera pas sans réflexion préalable. Le CSP et le Louverain sont également des sujets à examiner.

Le **pasteur Molinghen** (district de Neuchâtel) souhaite qu'on prenne le temps de traiter ces questions et estime que trois journées synodales, au minimum, seraient nécessaires. Il n'y a pas urgence à prendre des décisions et on peut envisager un report de 6 mois à un an, ce qui n'entraverait pas l'avancement des travaux.

**Le pasteur Gabriel Bader** (district de Boudry) souligne que l'annonce de la diminution du nombre des pasteurs à Peseux et Corcelles-Cormondèche a provoqué une émotion si forte qu'il n'a pu la contrôler.

**M. Bertrand Jaquet** (Corcelles-Cormondèche) ajoute que ce qui a choqué les paroissiens c'est que cette diminution de postes ait été annoncée par le « Rapport EREN 2003 », sans en informer préalablement les communautés paroissiales. On ne s'est pas approché non plus des personnes non nommées qui seront touchées par ces diminutions de postes. Il invite le Conseil synodal à examiner l'impact de cette décision sur les employés de l'EREN.

**Le pasteur David Allisson** (district de La Chaux-de-Fonds) intervient pour souligner que nous devons nous situer dans l'Eglise universelle et souhaite que les nouvelles structures nous permettent de trouver un souffle qui nous aide à accomplir notre mission avec l'Eglise entière.

A 10 h 57, **Mme Christine Fischer** donne la parole au **pasteur Pierre de Salis** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) qui conclut cette matinée par une question : le Synode a-t-il peur ou est-il ému ? il penche pour la deuxième hypothèse. L'émotion et les questions qu'elle entraîne devraient être dépassées par les députés. Le Synode devrait prendre de la hauteur et considérer le fond du problème. Lui-même serait très mal à l'aise si l'entrée en matière était refusée.

**M. Armand Kurth** (Guillaume Farel) souligne encore que les résolutions 12 à 20 et les tableaux qui abordent les problèmes de répartition des postes doivent être revus. La **pasteure Eva Putsch** et le **pasteur Pierre-Henri Molinghen** (tous deux district de Neuchâtel) interviennent également pour signaler des points encore à éclaircir et Mme Christine Fischer - constatant que les avis divergent et qu'il n'est plus possible de donner

la parole au Conseil synodal avant le culte - remercie le public, les invités et les députés et les invite à reprendre les débats à 14 heures.

#### **4. Rapport du Conseil synodal EREN 2003, un processus pour l'avenir**

14 h 10 - Reprise de la discussion sur l'entrée en matière

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, répond à la question du pasteur Gabriel Bader, au sujet des émotions soulevées par la clé de répartition sans prise de contact préalable. Le Conseil synodal a commis une erreur en étant pris par les échéances et a manqué d'un minimum de politesse en ne tenant pas compte des partenaires il en va de même pour le Val-de-Travers. Elle présente les excuses du Conseil synodal. Pour les postes l'usage n'est pas de faire tomber un couperet mais de faire passer l'être humain en premier dans les décisions à prendre. Il est important pour le Synode d'avoir une vision de la clé de répartition et de voir que les choses bougent plus ou moins selon les régions.

**Proposition du Conseil synodal : renvoyer la décision sur la clé de répartition en juin 2002.**

M. **Jacques Péter**, pour le Conseil synodal, explique qu'EREN 2003 est un processus d'avenir qui demande de la communication. En décembre 1999 le Synode a été consulté et ce rapport est la somme de travail d'un grand nombre de personnes. Ne pas entrer en matière reviendrait à nier ce qui a déjà été fait par tous. Le Conseil synodal souhaite avancer, même s'il reste des inconnues et des points à discuter. Neuchâtel-Est n'est et ne sera pas une exception. S'il n'y a pas de vote aujourd'hui c'est que la réflexion sur ce point n'est pas terminée. Toute possibilité réglementaire offerte à Neuchâtel Est l'est également pour toutes les autres paroisses. Le projet présenté n'était pas compatible avec EREN 2003. C'est différent du cas de La Béroche qui a accepté et qui actuellement revient en arrière. L'organisation financière restera la même et depuis février 2001 toutes les paroisses sont au courant de ce qui va être appliqué au niveau de la future paroisse.

Quant aux ressources humaines il rappelle que depuis 1993 le Conseil synodal se bat pour maintenir les postes et le respect des ressources humaines qui sont à la base de l'Eglise.

Le rapport pour le Centre de diaconie sera présenté en juin car il n'est pas terminé, pour les deux autres le travail a été effectué.

Le pasteur **Gabriel Bader** du district de Boudry, à titre personnel dit qu'il est difficile de faire jouer la votation sur l'entrée en matière par rapport au travail effectué, il exprime au nom du C.R. de Boudry-Est la crainte de certains devant un refus d'entrée en matière et propose une motion d'ordre sur la procédure :

*cesser de traiter de ce point maintenant et le remettre à plus tard à certaines conditions*

Le **Conseil régional** de Boudry soutient ce travail mais les conditions d'une vraie consultation ne sont pas réunies. Il manque un réel échange entre les différents partenaires, pas de réponses satisfaisantes, les informations et les rapports ont été reçus trop tardivement. Les informations du Conseil synodal soulevaient des questions de compréhension et non de fond. Il souhaite un tableau des postes. Il s'étonne que tout le monde ait été consulté sur ce rapport sauf le Synode. Le Conseil synodal a

retiré ce point concernant Neuchâtel-Est de la votation et le Conseil régional de Boudry regrette que chaque région ne soit pas traitée de même. Cette motion se veut constructive ; elle demande le report de cette décision pour permettre d'éviter un refus d'entrer en matière, mais les points intéressants doivent faire l'objet d'une consultation par l'organisation d'une journée synodale avant juin.

La présidente ouvre la discussion sur cette motion :

Le **pasteur Pierre Tripet** du district de La Chaux-de-Fonds exprime sa compréhension face à Boudry Est qui demande un renvoi pour une consultation plus efficace. L'acceptation de l'entrée en matière ne consiste pas en un paquet ficelé complet mais à prendre une direction générale connue déjà avant septembre. Il reste des points qui posent problème mais qui peuvent toujours être discutés. Il y a avantage à entrer en matière aujourd'hui. La possibilité de journées synodales reste ouvert.

M. **Armand Kurth** (Guillaume Farel) propose l'acceptation de l'entrée en matière car les modifications entreront en vigueur au début d'une législation, un report entraînerait un retard de 4 ans.

M. **Pierre de Salis** (Institutions, ministères spécialisés et communautés), préférerait avoir du temps et retirer quelques résolutions mais tout de même entrer en matière et noter ce qui pose problème et ce qui est acquis.

Mme **Marinette Masci** (Marin-Epagnier) précise qu'au sujet du pt 10.1 acceptation des nouvelles paroisses, la discussion bat son plein mais qu'elle accepte la motion pour que les autres disposent également du temps nécessaire.

La **pasteure Corinne Cochand** (district du Val-de-Travers) fait part de la décision du Val-de-Travers d'entrer en matière même s'il reste quelques points en discussion car il sera toujours possible de les changer.

Le **pasteur David Allisson** (district de la Chaux-de-Fonds) en réponse au pasteur Pierre de Salis dit que « le Synode a le choix des résolutions, prenons donc nos responsabilités face à un éventuel report une fois l'entrée en matière acceptée ».

M. **Daniel Schneider** (paroisse de Cortaillod), à titre personnel, est d'accord avec le pasteur Pierre Tripet. On dispose actuellement d'un cadre de travail bourré d'idées novatrices. Si on le transforme en cours de route on va subir de lourdes pertes. La planification a été bien faite et il s'agit maintenant d'entrer en matière. Le Conseil régional de Boudry-Ouest est d'accord pour l'entrée en matière.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, rend le Synode attentif aux conséquences en cas d'acceptation de cette motion. Il faudra attendre juin 2002 pour reprendre le rapport et que le Synode a donné que très peu d'indication sur le projet lui-même ; le Conseil synodal n'a donc aucune indication du Synode pour la poursuite de son travail. Elle rappelle qu'une journée synodale est un lieu d'échange mais pas de décision et que cela doit être su et connu de tous.

La motion d'ordre demandée a la teneur suivante :

***Cesser les débats, demander au Conseil synodal d'organiser une journée pour que le synode puisse prendre connaissance des éléments à changer.***

Au vote, cette motion est refusée par 51 voix contre 26.

**L'entrée en matière est acceptée à la grande majorité, 6 avis contraires et 4 abstentions.**

Discussion sur la 1<sup>ère</sup> résolution

Le Conseil régional de **Boudry-Est** propose un amendement **en remplacement des résolutions 1 et 2** :

**Le Synode mandate le Conseil synodal de lui présenter en juin 2002 une proposition de création des nouvelles paroisses sur le territoire neuchâtelois.**

Ce qui aurait pour avantage de prendre une décision pour tous en juin.

Le **pasteur Jean-Claude Schwab** (district de Neuchâtel-Est) demande s'il ne faudrait pas plutôt remplacer les résolutions 1,2 et 3.

Le **pasteur Fabrice Demarle** (district de Boudry) précise que les résolutions 1 et 2 concernent le découpage et que pour la résolution 3 il s'agit de l'organisation de la paroisse qui ne pose pas problème.

M. **Olivier Ratzé**, (Grand-Temple), trouve qu'il serait malvenu de créer des inégalités entre les régions et soutient l'amendement pour les points 1 et 2.

M. **Claude Laperrouza** (St-Aubin) précise que l'adoption de cet amendement rendra service à tous.

M. **Arnold Ulrich** (Buttes) soutient l'amendement et remet en cause la paroisse unique.

Le **pasteur Christophe Allemann** (district du Val-de-Travers) rappelle l'importance du choix d'une seule paroisse qui va dans le sens d'EREN 2003. Que tous les conseils de paroisse du Val-de-Travers s'y sont engagés et approuvent les résolutions 1 et 2.

Le **pasteur Gabriel Bader** (district de Boudry) précise qu'il s'agit d'un projet cantonal et pas limité à la région du Val-de-Travers

M. **Armand Kurth** (Guillaume Farel) communique que La Chaux-de-Fonds ne reviendra pas sur le choix d'une seule paroisse, même si EREN 2003 ne passait pas elle garderait la ligne choisie.

M. **Jacques Péter**, pour le Conseil synodal : cette proposition d'amendement amène réticence. La discussion actuelle ne porte pas sur le fonctionnement de la paroisse de Neuchâtel-Est mais sur un délai accordé afin de permettre à cette région d'établir un projet compatible avec EREN 2003. Quelle sera la nouvelle attitude du Synode en juin par rapport aux décisions régionales prises ? Refusera-t-il le découpage actuel contrariant ainsi tout le travail déjà réalisé ?

Le **pasteur Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel), approuve cet amendement car il n'y a pas d'exception à faire ; il ne comprend pas la

réticence du Conseil synodal et ne voit pas où se situe le danger d'un report.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal précise qu'il ne s'agit pas de faire des exceptions. Actuellement il y a négociation sur un point pour lequel il n'est pas possible de prendre une décision maintenant. Par contre pour les régions qui sont au clair, prendre une décision aujourd'hui permettra d'avancer.

M. **Olivier Ratzé**, (Grand-Temple) éprouve un malaise face au Val-de-Ruz qui demande trois paroisses et trouve nécessaire d'en parler.

M. **Michel Colomb** (Cernier), Président du Conseil régional du Val-de-Ruz répond à M. Ratzé. La prévision était d'une paroisse, puis les 7 paroisses actuelles sont devenues 3 avec 5,5 postes attribués. Il n'a pas jugé nécessaire d'intervenir car le Val-de-Ruz est satisfait.

M. **Vincent Genzoni**, (Les Forges), pense que la Béroche et Boudry-Est pourraient progresser dans leur réflexion et représenter autre chose plus calmement.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal, précise que les paroisses sont satisfaites. Actuellement le Synode décide de la création des paroisses. Si cet amendement est accepté, en juin le Synode pourrait être amené à modifier ce qui va bien actuellement. Il n'y a aucune garantie que ce qui va bien aujourd'hui le restera.

M. **Werner Habegger**, (Institutions, ministères spécialisés et communautés), aimerait des explications par rapport aux 5,5 postes attribués au Val-de-Ruz et qui ne figurent pas dans le rapport.

M. **Michel Colomb** de (Cernier), cite la page 12 du rapport ; si on additionne Val-de-Ruz Nord, Est et Ouest on arrive bien à 5,5 postes. Il ne sera pas facile de les répartir dans les 3 nouvelles paroisses mais ils prennent de l'avance pour mettre ce projet sur pied.

Le Synode **vote sur l'amendement présenté par Boudry-Est** :

L'amendement est **accepté** par 56 voix contre 21.

Il a la teneur suivante :

**Le Synode mandate le Conseil synodal de lui présenter en juin 2002 une proposition de création des nouvelles paroisses sur le territoire neuchâtelois.**

Le Synode vote sur la résolution amendée :

La **résolution amendée est acceptée** par 54 voix contre 14 et remplace les résolutions 1 et 2.

Discussion sur la 3<sup>ème</sup> résolution :

Le **Conseil régional du Locle** propose un amendement à la résolution **3c** qui a la teneur suivante : Le Conseil paroissial comprend 12 à **25** membres ; il comprend une majorité de laïcs et au maximum un quart de permanents ministres et laïcs.

Le diacre **Paul Favre** (district du Locle), explique que le district du Locle se compose d'un grand centre et de nombreux villages. Comment réaliser un conseil paroissial qui tienne compte que des lieux de vie qui doivent tous être représentés et pas oubliés au profit de la ville. Cette réflexion a conduit à un besoin de 23 membres d'où l'amendement de passer de 20 à 25 et de laisser une marge de liberté dans la création du conseil paroissial.

Le **pasteur Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel) remarque qu'en entrant en matière on donne les lignes générales d'un projet alors qu'ici il s'agit d'éléments très précis. Il se demande si en cas d'acceptation il sera ou non encore possible d'affiner.

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) du district de Neuchâtel, demande si le terme « permanent » deviendra officiel et que l'on parlera de permanent laïc ou permanent ministre ?

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, explique que si la résolution 3 est acceptée, le Conseil synodal pourra travailler sur les textes réglementaires qui pourront ensuite être corrigés. Ces précisions donneront l'ossature du règlement.

Le pasteur **Gabriel Bader** (district de Boudry) relève qu'il n'y a pas que des directions dans le rapport mais beaucoup de détails. Les décisions du Synode ont force obligatoire ; donc en juin 2002 il doit y avoir accord avec ce qui est voté aujourd'hui afin de garder une certaine cohérence.

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) du district de Neuchâtel, demande s'il est nécessaire que le Locle maintienne son amendement car la fourchette pourrait être revue. Il ne s'agit pas de voter sur la lettre mais sur la forme.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal répond qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'éléments assez précis pour que la ligne donnée soit la plus claire possible. Ce rapport sera à la base du règlement. Il y aura cohérence entre les propositions et le rapport. Les amendements sont nécessaires pour la suite en cas de problème.

Le Synode vote sur l'amendement à la résolution 3c, présenté par Le Locle :

**L'amendement est accepté à la grande majorité, 4 avis contraires et 3 abstentions.**

Il a la teneur suivante :

**Le Conseil paroissial comprend 12 à 25 membres ; il comprend une majorité de laïcs et au maximum un quart de permanents ministres et laïcs.**

Le **Conseil régional du Val-de-Travers** propose un amendement à la résolution 3h, ainsi que le Conseil régional **de Boudry-Est**

Le **pasteur Stéphane Rouèche** (district de Boudry) demande au Conseil synodal s'il est prêt à repousser en juin la clé de répartition des postes paroissiaux ?

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal répond par l'affirmative et communique que le Conseil synodal retire le point h de la résolution 3 tout en laissant au Synode la possibilité de proposer autre chose.

**La proposition d'amendement est également retirée.**

Le **district du Locle** propose un amendement à la résolution 3j qui a la teneur suivante :

L'Assemblée de paroisse nomme son président ; **sauf exception**, il est choisi en dehors du Conseil paroissial et du colloque.

Le **diacre Paul Favre** (district du Locle) explique que le président de l'assemblée de paroisse était en principe le président du Conseil paroissial ; mais s'il ne souhaitait pas assumer cette fonction, le président était choisi ailleurs, d'où l'amendement qui est une proposition plus compréhensible.

M. **Jacques Péter** explique que le Conseil synodal ne comprend pas cet amendement car le fond est changé. Le président de l'assemblée ne doit pas être un membre du colloque ou du conseil paroissial car il pourrait y avoir conflit d'autorité. La préférence va à deux personnes distinctes.

Le **diacre Paul Favre** trouve que la formulation n'est pas claire, il propose : *donc, exceptionnellement, il peut être le président du Conseil de paroisse.*

Le Conseil synodal est d'accord avec cette formulation.

M. **Olivier Ratzé** (Grand-Temple) propose un sous-amendement qui a la teneur suivante : « un membre du Conseil paroissial et pas forcément le président ».

Le Conseil synodal en reste à l'amendement, il ne souhaite pas qu'un conseiller soit président.

Le **pasteur Gabriel Bader** (district de Boudry) est contre ce sous-amendement car il provoquerait des conflits au niveau des compétences et de l'autorité.

Le Synode vote sur ce **sous-amendement**

Il est **refusé à une grande majorité**, 2 voix pour.

Le Synode vote sur l'amendement à la résolution 3 j, proposé par le district du Locle

Il est accepté à une grande majorité, 1 voix contre.

Il a la teneur suivante :

**L'assemblée de paroisse nomme son président : sauf exception, il est choisi en dehors du Conseil paroissial et du colloque.**

Le Conseil régional de **Boudry-Ouest** propose un amendement sous forme de nouvelle résolution :

Résolution 3k: Si une structure de fonctionnement du lieu de vie est proposée pour Neuchâtel-Est, tous les conseils paroissiaux qui le



souhaitent pourront mettre en place cette structure dans leur propre paroisse.

M. **Claude Laperrouza** (St-Aubin) informe que le Conseil régional de Boudry-Ouest a accepté cette résolution à une grande majorité et propose au Synode d'en faire de même.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal n'émet pas d'opposition, le Conseil synodal est favorable car l'importance de ce point est soulignée par cette résolution.

M. **Vincent Genzoni** (Les Forges) souhaite obtenir des précisions sur le terme « structures de fonctionnement » ; jusqu'où peut-on aller dans cette structure ?

Le **pasteur Jean-Claude Schwab** (district de Neuchâtel) répond que c'est justement là l'objet de la négociation et que la question reste ouverte.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal se réfère à la page 8 du rapport, au nota bene du point sur l'organisation et rappelle que cette négociation a un cadre donné, que cette possibilité prendra une forme réglementaire et c'est à ce moment qu'il faudra se prononcer. Il est nécessaire de trouver une manière de permettre une coordination des lieux de vie sans revenir à l'ancienne forme.

M. **Fred-Eric Jan** (Peseux) relève qu'il y a une différence entre la structure et le fonctionnement.

Le Synode vote sur l'amendement 3 k

Il est accepté à une grande majorité, 1 voix contre, 5 abstentions

Il a la teneur suivante et devient la résolution 3 j suite au retrait de la résolution 3 h :

**Si une structure de fonctionnement du lieu de vie est proposée pour Neuchâtel-Est, tous les conseils paroissiaux qui le souhaitent pourront mettre en place cette structure dans leur propre paroisse.**

Le Synode vote sur la résolution 3 dans son ensemble ; la résolution 3 c a changé, 3 h a disparu et 3 j est nouvelle :

elle est acceptée à une grande majorité, sans opposition et 2 abstentions et a la teneur suivante :

**Le Synode décide de la nouvelle organisation de la paroisse :**

- a) L'assemblée de paroisse élit le conseil paroissial ; elle nomme le président du Conseil paroissial, qui est un laïc.
- b) Elle élit des permanents ministres et laïcs qui seront membre du Conseil paroissial
- c) Le Conseil paroissial comprend 12 à 25 membres ; il comprend une majorité de laïcs et au maximum un quart de permanents ministres et laïcs.
- d) Le vice-président du Conseil paroissial est un ministre.
- e) Le Conseil paroissial s'organise en principe en Centres d'activités.

- f) La paroisse est constituée de lieux de vie auxquels, lorsqu'ils correspondent notamment au territoire de l'ancienne paroisse, est attribué un pasteur référent.
- g) La paroisse de langue allemande, dont l'unique Conseil paroissial peut déléguer des compétences d'organisation à deux commissions d'Eglise, constitue une exception.
- h) Les permanents laïcs peuvent être élus à des postes de la nouvelle paroisse.
- i) L'assemblée de paroisse nomme son président : il est choisi en dehors du Conseil paroissial et du colloque; exceptionnellement, il peut être le président du Conseil paroissial.
- j) Si une structure de fonctionnement du lieu de vie est proposée pour Neuchâtel-Est, tous les conseils paroissiaux qui le souhaitent pourront mettre en place cette structure dans leur propre paroisse.

La **présidente** du Synode ouvre la discussion sur la résolution 4

Le **Conseil régional de Boudry-Est** propose un amendement en remplacement des résolutions 4,5,6 et 8 : Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2002 un rapport concernant la création du Centre de Formation et Education et de sa mission, la création du Centre de Réflexion et Théologie et de sa mission, la création du Centre Diaconie et Entraide et de sa mission.

M. **Werner Habegger** (Institutions, ministères spécialisés et communautés), au nom des ministères cantonaux propose également un amendement sur l'ensemble des résolutions 4 à 9

La **présidente** demande s'il est possible de trouver un arrangement entre ces deux amendements ou s'il faut les opposer.

M. **Werner Habegger** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) et à la demande de M. Jacques Péter explique qu'ils aimeraient pouvoir traiter de la création des centres dans son ensemble. Qu'il n'est en aucun cas question de repartir à zéro. Tant que la négociation entre Diaconie et Entraide et le Conseil synodal n'est pas terminée, il serait souhaitable de laisser la question des 3 centres ouverte pour ne pas fixer un cadre définitivement fermé avec le groupe de travail.

La **pasteure Rose-Annette Guinchard** (district de Boudry) se rallie à l'amendement du CEIMS et retire celui de Boudry.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal comprend mal les arguments invoqués. Un travail considérable a été effectué mais il serait ainsi bloqué jusqu'en juin. Pour Diaconie et Entraide le rapport ne répond pas au but il est donc nécessaire d'aller plus loin. Il serait souhaitable d'accepter la mission des centres pour connaître la direction des travaux.

M. **Jean-Luc Vouga** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) précise que les gens du groupe de travail ne sont pas opposés à cette décision. Les 3 centres aimeraient pouvoir être traités en même temps.

M. **Pierre de Salis** (Institutions, ministères spécialisés et communautés) se demande s'il faut laisser les 2 centres et attendre Diaconie et Entraide ou tout avoir pour étudier l'ensemble des trois. Il a le souci de ne pas freiner ce qui a été réalisé mais aimerait avoir une vue d'ensemble tout en conservant les acquis.

M. **Armand Kurth**, (Guillaume-Farel) trouve que la « création de 3 centres » est déjà acquise et a été décidée par le Synode. Si deux centres sont prêts il n'y a pas de raison d'attendre le 3<sup>ème</sup>.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal précise que le rapport présenté ne correspondait pas aux buts d'EREN 2003. Diaconie et Entraide est une masse importante d'éléments différents ce qui pose problème. Le travail doit être repris à la base. Une acceptation de l'amendement va freiner le processus car sans indication de direction on prendra forcément du retard.

Le **pasteur Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel) aimerait éviter les entourloupettes c'est-à-dire de prendre une décision de principe qui ne serait plus modulable dans le futur, sans modification possible.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal rappelle qu'en septembre 1999 le Synode a décidé de la création de 3 centres. Si un quatrième centre s'avérait nécessaire la proposition en serait faite au Synode qui devrait l'accepter ou non. Actuellement le Conseil synodal ne peut pas encore se prononcer sur ce quatrième centre.

Vote sur l'amendement

Il est accepté par 46 voix contre 27.

Il a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2002 un rapport d'ensemble concernant les futurs Centres cantonaux**

Vote sur la nouvelle résolution 4 amendée qui remplace les résolutions 4, 5, 6, 8 et 9

Elle est acceptée par une grande majorité.

La présidente ouvre la discussion sur la résolution 7 qui, suite à ce vote, devient la résolution 5

M. **Philippe Chopard**, (Les Charmettes), demande pour quelle raison les homes n'ont pas été inclus dans cette résolution ?

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal répond qu'il y a eu réflexion avec les catholiques romains sur ce sujet. La durée de séjour dans les homes ou les hôpitaux est très différente. Le travail des visiteurs laïcs est possible dans les homes et difficile dans les hôpitaux. La proximité de la paroisse est favorable à un bénévolat qui peut s'exercer ainsi plus facilement.

Le Synode vote sur la résolution 5 qui est acceptée à l'unanimité, sa teneur est la suivante :

**Le Synode donne son accord à la cantonalisation des aumôneries des hôpitaux.**

La résolution 6 est acceptée d'office, sa teneur est la suivante :

**Le Synode décide de la création du colloque.**

La **présidente** ouvre la discussion sur la résolution 7

Les **Conseils régionaux de Boudry-Ouest et du Locle** proposent un amendement à la résolution 7 :

Le Synode décide qu'au-dessus de trois membres, le colloque est présidé par un modérateur **Supprimer ... « qui est pasteur »**

Le **pasteur Fabrice Demarle** (district de Boudry) explique que le Conseil régional a proposé cet amendement afin de ne pas figer trop étroitement la marge de manœuvre et que la paroisse soit libre de choisir la personne adéquate sans qu'elle soit obligatoirement un pasteur.

Le **pasteur Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel), demande à ceux qui ont déposé cet amendement alors qu'ils ont accepté que le président de paroisse soit un laïc pourquoi faut-il qu'il y ait ségrégation au Conseil paroissial et qu'elle ne soit pas acceptable ailleurs ?

M. **Armand Kurth** (Guillaume Farel), souhaite que le coordinateur soit un pasteur, car c'est une fonction à temps partiel qui nécessite une personne qui soit sur le terrain, ce qui ne correspond pas, en principe, à un laïc.

Le **pasteur Fabrice Demarle**, précise que sous le terme laïc il s'agit d'un laïc engagé comme permanent.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, estime qu'il ne faut pas sous-estimer ce point et de penser uniquement au niveau des compétences. La collégialité se présente différemment dans une grande paroisse où tous les ministres ne peuvent pas faire partie du Conseil paroissial. Pour garder ce principe d'ecclésiologie il est nécessaire que la représentation du colloque se fasse par un pasteur. Dans les autres églises réformées protestantes c'est toujours un pasteur qui joue ce rôle de modérateur ou de doyen. Le Conseil synodal souhaite garder cette continuité.

Au vote, l'amendement présenté par Boudry-Ouest et Le Locle est accepté par 40 voix contre 24.

Il a la teneur suivante :

**Le Synode décide qu'au-dessus de trois membres, le colloque est présidé par un modérateur.**

Le **pasteur Gabriel Bader** (district de Boudry), relève que cette résolution pose problème sur la Côte car elle a un colloque élargi avec le curé et l'animateur de jeunesse. Il n'y a pas de colloque des ministres de l'EREN Alors comment leur expliquer qu'il s'agit dorénavant d'un colloque de l'EREN avec un président modérateur ? ou faut-il passer outre et nommer un modérateur formel ?

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, répond qu'il y aura toujours des particularités à régler, que la situation décrite est favorable et doit être étudiée mais qu'elle n'empêche pas de prendre position pour le cadre que l'on veut se donner.

Le **pasteur Pierre Tripet** (district de La Chaux-de-Fonds), précise qu'avec cet amendement il est possible à la Côte de demander au curé d'être modérateur.

Mme **Marinette Masci** (Marin-Epagnier) propose de changer pasteur par ecclésiastique.

La **présidente** répond qu'il s'agit de supprimer le terme pasteur.

Au vote, la résolution 7 amendée est acceptée par une grande majorité et 2 avis contraire. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode décide qu'au-dessus de trois membres, le colloque est présidé par un modérateur.**

Discussion sur la résolution 8 (anc. 12)

M. **Armand Kurth** (Guillaume-Farel), trouve que le nombre fixe de 52 députés par paroisse pose problème : il serait préférable de le remplacer par « une cinquantaine ». Le nombre de députés pouvant varier d'une session à l'autre, il serait judicieux de garder une certaine souplesse ou alors un nombre fixe mais en recalculant la répartition pour chaque session.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal, trouve la remarque fondée. Chaque paroisse a droit à un député laïc et un député ministre, puis à un député supplémentaire par tranche de 2500 paroissiens. Donc l'objectif d'une cinquantaine est plus adéquat dans le cadre.

M. **Claude Laperouzza** (St-Aubin) rappelle le souhait que pour la faculté de théologie un étudiant soit représenté ; est-ce aussi le désir de l'assemblée ?

M. **Philippe Inversin**, (Faculté de théologie) demande si le député doit être un professeur ou un étudiant. Suite au départ du professeur Hamman, il y a peu de chance de trouver un autre représentant professeur, donc par définition ce sera un étudiant. Si le Synode souhaite un professeur et un étudiant il faudra prévoir deux députés pour la Faculté.

M. **Fred-Eric Jan** (Peseux), trouverait regrettable qu'il n'y ait pas de professeur comme représentant de la Faculté de théologie.

Mme **Martine Wong** (Collégiale), trouve que la Faculté de théologie se met à l'écart de l'Eglise si elle ne veut pas envoyer un député au Synode. Elle rappelle la demande faite d'avoir un étudiant en plus d'un professeur et qu'il y a quelques années un professeur de théologie était obligatoirement membre du Conseil synodal, ce qui a depuis disparu.

M. **Jacques Péter** au nom du Conseil synodal explique que le siège va au Conseil de la faculté qui décide de son représentant. S'il n'y a qu'une personne est-ce que ce sera systématiquement un étudiant ? Il n'y a pas de rejet face aux étudiants mais une nécessité de diminuer le nombre de délégués.

M. **Philippe Inversin** (Faculté de théologie), précise qu'il n'y a actuellement plus de professeur disponible.

M. **Vincent Genzoni** (Les Forges), dissocie la question de la participation d'un professeur de théologie et celle d'un étudiant qui n'appartient pas forcément à une Eglise.

M. **Philippe Inversin** (Faculté de théologie), préfère qu'il soit mentionné 2 députés pour la Faculté de théologie et que la décision du représentant se fasse de manière interne. Il propose l'amendement 8d suivant : *2 députés pour la Faculté de théologie.*

Le **pasteur Christophe Allemann** (district Val-de-Travers) va dans le sens de 2 sièges pour la Faculté et propose un sous-amendement, afin de préserver toutes les possibilités : *un professeur et un étudiant.*

Le **pasteur David Allisson** (district de La Chaux-de-Fonds), demande au Synode d'accepter le sous-amendement par souci de clarté face à la Faculté.

M. **Vincent Genzoni** (Les Forges), s'étonne que l'on offre deux places à la Faculté en sachant qu'un des deux ne sera pas repourvu.

M. **Philippe Inversin** (Faculté de théologie), répond qu'au niveau des étudiants il n'y a pas de problème pour occuper ces 2 postes mais si le Synode souhaite un professeur ça n'est plus de son ressort.

Vote sur le sous amendement à la résolution 8 d : *2 députés pour la Faculté de théologie : 1 professeur et 1 étudiant.*

Il est accepté à une grande majorité, l'amendement étant « 2 députés pour la Faculté de théologie » il est par ce vote également accepté.

La résolution 8 d amendée a la teneur suivante :

**2 députés pour la Faculté de théologie : 1 professeur et 1 étudiant.**

M. **Arnold Ulrich** (Buttes), demande de corriger 8b, pour plus de compréhension, par 2 députés : 1 ministre et un laïc par Centre cantonal

La présidente corrige directement, la **résolution 8b** a donc la teneur suivante : **2 députés : 1 ministre et 1 laïc par Centre cantonal**

Le Synode vote sur la résolution 8 (anc. 12) dans son ensemble. Elle est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante :

**Le Synode accepte le principe de la composition du nouveau Synode :**

- a) **une cinquantaine de députés provenant des paroisses**
- b) **2 députés : 1 ministre et 1 laïc par Centre cantonal**
- c) **1 député par communauté**
- d) **2 députés pour la Faculté de théologie : 1 professeur et 1 étudiant.**

La résolution 9 (anc. 13) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode décide qu'il existe, à partir de 2003, deux commissions du Synode : la Commission d'examen de la gestion et la Commission de consécration.**

La résolution 10 (anc. 14) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport en juin 2002 pour l'attribution du rôle des autres commissions synodales.**

La résolution 11 (anc. 15) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode décide que le nombre de conseillers synodaux passe de 11 à 9 conseillers, dont les membres laïcs bénéficient d'une indemnité et les permanents ministres d'une décharge.**

La résolution 12 (anc. 16) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode donne son accord quant à l'organisation du Conseil synodal en départements.**

La résolution 13 (anc. 17) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode accepte la nouvelle structure de l'information et la communication.**

La résolution 14 (anc. 18) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un projet concernant la dotation et le financement de la nouvelle structure.**

La résolution 15 (anc. 19) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de créer une équipe d'accompagnement de la mise en place de la nouvelle structure dès l'Assemblée générale de l'Eglise en automne 2002.**

Discussions sur la résolution 16 :

M. **Jean-Luc Vouga** (Institutions, ministères spécialisés et communautés), demande s'il est urgent de proposer les changements réglementaires ou est-ce que le règlement pourrait être mis « en attente » un certain temps permettant de mieux éprouver les choses.

M. **Vincent Genzoni** (Les Forges) propose la mise en place d'une journée synodale qui permettrait d'évacuer des malentendus et d'être plus à même de prendre des décisions en juin 2002.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, trouve la proposition de mettre le règlement entre parenthèse préoccupante car il est important de poser les règles du jeu pour ne pas rester dans un flou artistique, malsain pour la bonne marche d'une institution.

M. **Werner Habegger**, (Institutions, ministères spécialisés et communautés), est-il possible au Synode, s'il sent la menace d'un référendum, de se donner la possibilité de s'exprimer sur du réel vécu et non sur des décisions encore abstraites.

M. **Jacques Péter** pour le conseil synodal : l'Assemblée générale doit se prononcer sur la constitution. Le peuple de l'Eglise doit d'abord sanctionner le travail effectué avant de pouvoir le modifier. Pas possible de faire fi du règlement voté. La journée synodale doit être agendée

rapidement afin que les éléments discutés puissent être pris en compte pour juin 2002.

Vote sur la résolution 16 (anc. 20), elle est acceptée à une grande majorité, 2 avis contraires et 2 abstentions. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2002 les changements constitutionnels et réglementaires à effectuer sur la base de ce rapport.**

La résolution 17 (anc. 21) est acceptée d'office, elle a la teneur suivante :

**Le Synode invite les Conseils régionaux à imaginer le plus rapidement possible la mise sur pied de projets à mettre en oeuvre dans les nouvelles paroisses.**

Le **pasteur Gabriel Bader**, (district de Boudry), dépose une motion d'ordre car la procédure s'est déroulée trop rapidement et il souhaite revenir à la résolution 13. Il a ressenti une forte centralisation des informations au niveau du Conseil synodal et aimerait des précisions sur le déroulement des négociations avec Passerelle et les autres médias.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, souhaite une ligne politique plus claire dans la manière de communiquer. Les gens lisent la V.P. comme avis officiel de l'EREN. Il est extrêmement difficile de rendre l'Eglise lisible et visible à l'extérieur. La discussion avec les différents partenaires débute et il y aura plus de précisions dans le rapport de juin 2002.

Le **diacre Paul Favre** (district du Locle demande une résolution supplémentaire en point 18 : le Synode demande au Conseil synodal d'organiser une journée synodale dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

Le **pasteur Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) voit difficilement comment faire dans un délai si court avec en plus Expo 02.

M. **Pierre de Salis** (Institutions, ministères spécialisés et communautés), propose que le Conseil synodal et le bureau du Synode se mettent ensemble pour convoquer et déterminer le contenu de cette journée.

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, n'en voit pas de prime abord la nécessité. Il reste des négociations à mener et le Conseil synodal est disponible mais il ne voit pas comment mettre une journée en place sans véritable désir et objectifs fixés par le Synode.

M. **Jean-Maurice Meyrat**, (St-Jean), à titre personnel, voit bien la nécessité d'une journée selon la liste de doléances présentée par le pasteur Molinghen. De plus EREN 2003 était à l'ordre du jour pour le matin ; il est 17 h et la discussion sur ce sujet bat son plein. Une journée permettrait de clarifier bien des points.

M. **Armand Kurth** (Guillaume-Farel), rend le Synode attentif au fait que lors de séances multipliées le risque d'absentéisme augmente.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal, en regardant les dates, constate que la journée doit avoir lieu au plus tard à mi-mars. Est-ce que les



députés veulent réellement cette journée en plus de tout le travail qui reste à accomplir ?

M. **Claude Laperrouza** (St-Aubin), propose de rajouter un point particulier à la séance de relevé : avancement du Conseil synodal sur l'état des négociations.

La **présidente** communique qu'une séance de relevée est possible pour le 13 février 2002.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal, préférerait une information lors d'une séance supplémentaire plutôt qu'une journée synodale.

Le **pasteur Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel), puisque l'entrée en matière est acceptée ; il ne souhaite pas une journée synodale.

M **Philippe Chopard** (Les Charmettes), trouve qu'une journée n'est pas nécessaire mais souhaite que le Conseil synodal informe de l'état des négociations par la V.P. par exemple.

Le **pasteur Pierre-Henri Molinghen** (district de Neuchâtel) de Neuchâtel, demande que le temps imparti aux informations lors de la séance du 13.02.2002, soit suffisamment long pour permettre de poser des questions.

Vote sur la résolution 18.

Elle est refusée à une grande majorité, avec 3 avis favorables.

Le Synode vote sur **l'ensemble du rapport. Il est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Motion du Conseil régional de La Chaux-de-Fonds concernant les moyens de communications de l'EREN, non traitée lors de la précédente session (Annexe 3 - orange)**

La présidente annonce que ce point est annulé car Le Conseil régional, dans sa séance du 26 novembre, a décidé de retirer cette motion.

#### **6. Evaluation de la session en deux parties**

Votation sur le renvoi de ce point au 13.02.2002 : accepté à une grande majorité.

#### **7. Rapport du conseil synodal concernant les conditions de travail du personnel de l'EREN (Annexe 4)**

M. **Jacques Péter** (Conseil synodal) introduit le rapport : le bureau de l'Association du personnel de l'EREN avait 4 souhaits d'amélioration, dont deux n'ont pas pu être pris en compte dans l'état actuel au niveau de la situation de notre Eglise, soit le principe d'une diminution du temps de travail des ministres et l'affectation d'une part des legs et successions reçus en faveur des ministres. Les deux autres ont été pris en considération : accorder une 5<sup>ème</sup> semaine de vacances dès 50 ans et entrer en matière pour 2 semaines à condition que ces congés soient planifiés pour éviter des lacunes de permanence. Les dates des vacances devraient être données jusqu'au 31 mars. La discussion reste ouverte pour des cas particuliers.

M. **Armand Kurth** (Guillaume-Farel), constate que les mentions de consistoire, conseil régional vont disparaître et donc que le règlement devra donc être modifié deux fois dans un laps de temps très court.

M. **Jacques Péter** pour le Conseil synodal : ces modifications seront revues en juin 2002 mais s'il y a des changements à appliquer dès janvier 2002 il faut décider maintenant.

Le Synode vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La 1<sup>ère</sup> résolution est acceptée ; elle a la teneur suivante :

**Vacances - Art.184 - Les ministres ont droit, chaque année de service, à six semaines de vacances, sept semaines dès l'âge de 50 ans. La planification des vacances est de la responsabilité des conseils régionaux, respectivement des Conseils et Commissions des institutions et ministères cantonaux, en collaboration avec les ministres. Pour les paroisses fédérées, elle est du ressort des Consistoires. Cette planification s'effectue durant le premier trimestre de l'année civile en cours et tient compte des besoins des paroisses et organes concernés.**

La 2<sup>ème</sup> résolution est acceptée ; elle a la teneur suivante :

**Art. 185 - Les remplacements des ministres en vacances s'organisent sur le plan régional. En cas d'impossibilité, les demandes doivent être adressées au Conseil synodal au plus tard jusqu'au 31 mars de l'année en cours. Dans toute la mesure du possible, les remplacements des ministres malades s'organisent sur le plan régional.**

La 3<sup>ème</sup> résolution est acceptée ; elle a la teneur suivante :

**Art. 90 - Les Conseils régionaux veillent à l'harmonie de la vie de l'Eglise dans le district ou la région. Ils préparent les sessions synodales. Ils peuvent faire des propositions au Synode. Toutes questions touchant aux activités de l'Eglise peuvent y être débattues. Ils organisent les vacances des ministres et permanents pour autant que les paroisses concernées ne soient pas fédérées.**

Vote sur l'ensemble des résolutions ; elles sont acceptées à l'unanimité.

#### **8. Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation finale du demi-poste expérimental de l'Aumônerie cantonal de jeunesse.**

Mme **Christine Mauler** (Conseil synodal), présente ce rapport:

Le 3.5.95 le Synode décidait de la création d'un poste expérimental pour l'Aumônerie cantonale de jeunesse. Emmanuel Schwab a débuté son travail en février 96 pour une période probatoire de 6 ans. Il a su tisser des relations de confiance avec les écoles, qui ont nécessité beaucoup de temps mais c'est un travail de patience qui a porté ses fruits. De nouvelles perspectives s'ouvrent avec les médiateurs scolaires. Des jeunes d'horizons et de formation très divers se sentent concernés. C'est une occasion privilégiée d'approcher les distancés de l'Eglise et d'être présent en cas de besoin dans leur questionnement face au sens de leur vie. Dans cette époque de changement il est indispensable de maintenir la présence de l'EREN. Le Conseil synodal demande d'accepter ce poste qui sera intégré dans les trois futurs centres.

Le Synode vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à une grande majorité.

Vote sur la résolution 1 qui est acceptée à une grande majorité ; elle a la teneur suivante :

**Le Synode prend acte du rapport concernant le demi-poste susmentionné.**

Vote sur la résolution 2 qui est acceptée à une grande majorité ; elle a la teneur suivante :

**Le Synode met fin à la période exploratoire et inscrit le demi-poste de l'Aumônerie cantonale des écoles supérieures au tableau des paroisses et ministères cantonaux.**

Vote sur la résolution 3 qui est acceptée à une grande majorité ; elle a la teneur suivante :

**Le quota des postes à disposition du conseil synodal passe de 2 à 1,5 pour éviter une augmentation globale du nombre des postes.**

Vote sur l'ensemble des 3 résolutions : elles sont acceptées à une grande majorité.

#### **9. Situation financière des oeuvres de mission et d'entraide (Annexe 6)**

M. **Pierre Kernen**, Terre Nouvelle, rapporteur, nous rappelle que la mission fait partie de notre Eglise. A ce jour la cible prévue n'est pas atteinte. Quelle motivation peut-on mettre en place pour y arriver ? Il s'agit d'interpeller les Conseils paroissiaux. Marc Morier a envoyé des infos et il recommande tout particulièrement l'action de Noël du DMR pour l'enfance, la jeunesse et les catéchumènes.

#### **10. Rapport du Conseil synodal concernant les émissions des Eglises reconnues « Passerelles » à Canal Alpha.**

Vote du Synode qui accepte à une grande majorité de reporter ce point au 13.02.2002.

#### **11. Le Synode demande au Conseil synodal de lui donner des informations sur EREN 2003 lors de la séance du 13.02.2002**

Au vote cette demande est acceptée à une grande majorité

Fin de la séance à 17 h 27

Mme Elisabeth Reichen prononce la prière finale

Neuchâtel, le 12 décembre 2001

les secrétaires :

la présidente :

Claire Beljean

Anne Bonvin

Christine Fischer